

### Motions

Qu'un sous-comité du comité permanent des communications et de la culture soit constitué pour examiner les rapports annuels du ministre chargé du statut des personnes handicapées et pour faire rapport à la Chambre et lui soumettre des recommandations sur lesdits rapports et sur des questions qui lui auront été renvoyées par la Chambre;

Que le sous-comité soit constitué de cinq députés, qui seront désignés plus tard;

Que le sous-comité soit autorisé à retenir les services des experts et du personnel professionnel, technique et de bureau qu'il jugera nécessaires;

Que le sous-comité soit autorisé à voyager au Canada à condition que les endroits où il veut se rendre et les dépenses prévues pour ces déplacements soient établis à l'avance et soumis à l'approbation des commissaires de l'économie interne;

Que le sous-comité fasse rapport directement à la Chambre sur les rapports du ministre chargé du statut des personnes handicapées et sur les questions qui lui auront été renvoyées par la Chambre;

Que le sous-comité ait tous les pouvoirs dévolus à un comité permanent de la Chambre en vertu de l'article 69(8) du Règlement; et

Que les changements dans la composition du sous-comité ne soient effectués qu'en vertu de l'article 69(4)b) du Règlement.

**M. le Président:** Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) demande-t-il à intervenir à ce sujet?

**M. Deans:** Monsieur le Président, nous sommes d'accord. Je veux cependant obtenir l'assurance que les membres du comité, cinq en tout, seront représentatifs de tous les partis.

**M. Hnatyshyn:** Cela ne fait aucun doute.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

## TRAVAIL, EMPLOI ET IMMIGRATION

### AUTORISATION DE VOYAGER

**L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé)** propose:

Que les membres du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, qui participent actuellement à l'étude menée par le comité sur la détention des immigrants dans la région de Toronto, soient autorisés à voyager à Toronto et à Montréal au cours de la semaine du 10 au 14 juin 1985 pour y tenir des audiences publiques, et que le personnel nécessaire les accompagne.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

## FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

### ADOPTION DU 6<sup>E</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé):** Monsieur le Président, je propose que le sixième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, qui a été présenté à la Chambre le mercredi 22 mai, soit adopté.

Ce rapport porte sur l'examen des circonstances qui ont donné lieu à l'adoption de la loi concernant la Banque Commerciale du Canada et il accorde, en fait, plus de temps pour étudier la question.

(La motion est adoptée.)

## RECOURS AU RÈGLEMENT

### LE REPORTAGE TÉLÉVISÉ DU DISCOURS DU BUDGET—LA DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que votre décision concernant la télédiffusion de l'exposé budgétaire a soulevé une question importante.

J'estime que la Chambre devrait savoir qui exactement a ordonné au bureau de la télévision de s'écarter des règles acceptées par la Chambre sur la façon de télédiffuser le discours du budget. J'ignore qui est en mesure de répondre au juste à cette question, le leader du gouvernement à la Chambre ou un des fonctionnaires de la Chambre, mais j'estime, suite à la décision que vous avez rendue il y a quelques instants, que la Chambre a droit à cette information.

**M. le Président:** Le député a posé une très bonne question à laquelle je n'ai pas encore la réponse définitive. Comme le député s'en doute, j'ai déjà entrepris des démarches pour me renseigner et je transmettrai volontiers à la Chambre la réponse quand je la connaîtrai.

Comme ce fut le cas à l'occasion des derniers budgets, les applaudissements ont été assez nombreux, ce qui complique la tâche des producteurs responsables de l'émission. Je suppose que ceux-ci, de leur propre initiative et avec les meilleures intentions du monde, ont voulu élargir les prises de vue pendant ces moments-là afin de combler ce qu'on considère comme du temps mort dans le jargon du métier.

En outre, entre les deux exposés budgétaires, la place qu'occupe le ministre des Finances à la Chambre a changé, si bien que pour les trois caméras la perspective était totalement différente puisque M. Lalonde siégeait à l'autre bout et que l'actuel ministre des Finances (M. Wilson) siége à ce bout-ci. Cette fois-ci on avait ajouté une quatrième caméra, celle à l'extrémité, et je suppose que c'était pour la même raison. Les prises de cette caméra ont servi pendant les périodes d'applaudissement. Voilà pourquoi il n'était pas possible de respecter les prises de la tête et des épaules de l'orateur comme le prévoient les règles relatives à la télédiffusion des débats, puisqu'à ce moment-là l'orateur ne parlait pas.

Bien sûr que je communiquerai à la Chambre toute autre information, mais d'après moi, en tirant parti des caméras, les responsables ont songé au bien des téléspectateurs. Quoi qu'il en soit, je transmettrai volontiers à la Chambre tous les renseignements que je pourrai obtenir.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui à la question n° 289.